



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Qc J0S 1K0

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2024 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Francine Crête, Greffière et Directrice générale adjointe, à l'effet que lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 16 décembre 2024, le règlement numéro 44-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires a été adopté.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale, aux heures régulières de bureau soit de 8h30 et 12h00 et de 13h00 et 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 ou sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca

Le règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à Ormstown, ce 17 décembre 2024

(Original signé)

Francine Crête
Greffière et Directrice générale adjointe